



## EXTRAIT DU REGISTRE

### DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq,  
Le 6 mars à dix-neuf heures,

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie des Fins, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 24/02/2025

Date d'affichage : 24/02/2025

Nombre de membres :

- en exercice : 138
- présents : 35
- votants : 50

Nombre de voix :

- en exercice : 385
- présents : 143
- procurations : 122
- **nombre total de voix exprimées : 265**

#### Etaients présents :

Françoise BARTHOULOT (S), Cédric BÔLE, Martial BOURNEL-BOSSON, Marie-Paule BRAND, Thierry CARTIER, David CHATELAIN, Pascal CLEMENCE, Dimitri COULOUVRAT, Anthony CUENOT, Jean-Noël CUENOT, Kévin FADIN, Valentin GAUTHEY (S), Suzanne GUERRIN, Thierry HOUSER, Bernard JACQUET, Pascal JACQUOT, Raphaël KRUCIEN, Lydie LAB, Denis LEROUX, Boris LOICHOT, Roland MARTIN, Christian MAUVAIS, Anthony MERIQUE, Dominique MOLLIER, Jean-Louis MOUGIN, Frédérique MOUREAUX, Valérie PAGNOT, Alexandre PANTEL, Daniel PRIEUR, Elisabeth REDOUTEY, Gilles ROBERT, Catherine ROGNON, Charles SCHELLE, Marc SIMON, Michel TROUILLOT, Pierre VAUFREY, Marie-Josèphe VERMOT.

#### Etaients absents excusés :

Françoise BEURET, Laure BOITEUX, Léon BONVALOT, Christine BOUQUIN, Michèle CACHOT-USUNIER, Hervé CAGNON, Olivier CLEMENCE, Jean-Pierre DEVILLERS, Pascal DUFFNER, Lucine FAIVRE, Florian GAIFFE, Bénédicte HERARD, Eric HOULLEY, Céline JEAMBRUN, François JACQUOT, Sylvie LE HIR, Régis LIGIER, Nicolas MARGUET, Catherine MAUVAIS, Christian MOREL, Thierry MOREL, Corinne PARATTE, Roland PERROT, Manuela RAMBAUD, Laurent ROUSSET, Emmanuel SAULNIER, Noël SAUNIER, Hervé SIMONIN, Franck VILLEMMAIN, Marcelline VIPREY, Céline VUILLEMIN, Marielle WILCZAK, Sébastien WOLFF.

#### Etaients absents :

Didier BARTHOD, Yann BEAUFILS, Aurélie BESCHET, Francis BILLOD-MOREL, Luc BINDER, Fabrice BOBILLIER, Jérôme BOILLON, Patrick BOISSEIN, Justine BRIQUEZ, Benoit CALAME, Isabelle CHEVAL, Matthieu CHEVAL, Bruno CHOLLEY, Philippe CHOLET, Jacqueline CUENOT-STALDER, Jean-Philippe DA COSTA, Jocelyne ERNST, Baptiste FAYARD, Jean-Michel FEUVRIER, Alain GAIFFE, Frédéric GAIFFE, Etienne GIGON, Fabrice GIRARDIN, Pascal GODIN, Aurore GOSSO, Maurice GROSSET, Lucienne HEMLER, Christian HERARD, Christophe JANIN, Nicolas JUBIN, Olivier MESNIER, James MICHEL, Francine MISERE, Philippe MITTAG, Joëlle MOUGIN, Denis NARBÉY, Sarah OEUVREARD, Jean-Luc PAGNOT, Adrien PELLEGRINI, Raphaël PEQUIGNOT, Vivien PERRET-GENTIL, Bernard PRETOT, Hervé PREVITALI, Catherine RACINE, Christian RAMEL, Jérôme RENAUD, Marlène RENAUD, Dominique RONDOT, Pascal ROUGNON, Yves ROY, Fabien ROYER, Régis SOULET, Véronique TATU,

Gérard VAUCHIER, Baptiste VILLEMIN, François VILLIER, Jérôme VOINET, VUILLEMIN, Ingrid WILLEMIN-JEANNIN, Pierre-Jean WYCART.

**Ont donné pouvoir :**

Laure BOITEUX a donné pouvoir à Pierre VAUFREY,  
Léon BONVALOT a donné pouvoir à Françoise BARTHOULOT,  
Christine BOUQUIN a donné pouvoir à Marie-Paule BRAND,  
Olivier CLEMENCE a donné pouvoir à Pascal CLEMENCE,  
Jean-Pierre DEVILLERS a donné pouvoir à Daniel PRIEUR,  
Lucine FAIVRE a donné pouvoir à Valentin GAUTHEY (S),  
Florian GAIFFE a donné pouvoir à Dimitri COULOUVRAT,  
Bénédicte HERARD a donné pouvoir à Gilles ROBERT,  
Eric HOULLEY a donné pouvoir à Cédric BÔLE,  
Céline JEAMBRUN a donné pouvoir à Charles SCHELLE,  
Sylvie LE HIR a donné pouvoir à Anthony CUENOT,  
Christian MOREL a donné pouvoir à Valérie PAGNOT,  
Thierry MOREL a donné pouvoir à David CHATELAIN,  
Corinne PARATTE a donné pouvoir à Marc SIMON (S),  
Franck VILLEMAIN a donné pouvoir à Boris LOICHOT.

**Secrétaire de séance :** Dimitri COULOUVRAT

**Objet : 2025-13 : Création d'un emploi permanent chargé de mission mobilités**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions d'animation définies à l'échelle du Pays offrant une mutualisation de l'expertise pour les communautés de communes du Pays Horloger.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au comité syndical de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025, un emploi permanent de chargé de mission relevant de la catégorie hiérarchique A et du grade d'attaché à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Le poste est pourvu à titre exclusif par la voie de l'avancement de grade.

Le comité syndical autorise à recruter un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire conformément aux conditions fixées à l'article L. 332-8 1°,2°,3°,4°,5° ou 6° ou à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique selon les conditions suivantes :

**L'article L. 332-14 du code général de la fonction publique:**

Contrat conclu pour une durée d'1 an maximum. Prolongation possible dans la limite totale de deux ans si le poste n'a pu être pourvu par un agent titulaire au terme du contrat.

**L'article L. 332-8 du code général de la fonction publique:**

Contrat conclu pour une durée déterminée maximale de 3 ans, reconduction par décision expresse dans la limite de 6 ans.

Au-delà de 6 ans, possible de renouveler à nouveau par décision expresse par un contrat à durée indéterminée.

La création de cet emploi a pour objectif d'animer le bassin de mobilité défini par le conseil régional conformément aux dispositions de la loi LOM, offrant une réponse aux besoins des communautés de communes du Pays Horloger

Mais également la poursuite de la mise en œuvre du Plan Doux Horloger et du déploiement des politiques de mobilités douces à l'échelle du territoire Pays : conseil à l'aménagement, animations en lien avec les élus et les usagers, planification d'interventions, suivi du déploiement de la dorsale cyclable structurant le territoire.

L'agent recruté aura pour mission la réalisation et la mise en œuvre d'un plan de mobilités simplifiées à l'échelle du territoire Pays en lien avec les collectivités, les entreprises et les usagers du territoire.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- De créer un emploi permanent sur le grade d'attaché relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions exposées précédemment, à temps complet à raison de 35/35ème, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2025.
- D'autoriser le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire sur un niveau de qualification bac+3 minimum et un niveau de rémunération basé sur la grille indiciaire de la fonction publique avec reprise des services antérieurs et à laquelle s'ajoute les suppléments et indemnités prévus par délibération.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif.

**Le comité syndical, après en avoir délibéré :**

- valide la création d'un emploi permanent à temps complet dans les conditions indiquées.
- Autorise l'inscription des crédits au budget.

**Approbation à l'unanimité.**

<b>Nombre de voix : 265</b>	<b>Exprimés (en voix) : 265</b>
- pour : 265	- abstention : 0
- contre : 0	- ne prend pas part au vote : 0

Pour extrait certifié  
le Président  
Denis LEROUX


